

DELIBERATION N° 11-26

Le deux février deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 23 janvier 2026 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Serge MORA.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	NEY Jean-Noël
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	FROMENT Thierry	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	

Absents excusés représentés : GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 50
Nombre de pouvoirs : 05
Nombre de délégués votants : 55

OBJET : DISPOSITIF « FINANCER MON INVESTISSEMENT – COMMERCE ET ARTISANAT » : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A M. COTTE ET MME MATHIEUX – RESTAURANT LE FARO A LA MURE

Vu la délibération n° 155-24 actant le règlement et les modalités d'utilisation du dispositif « Financer mon investissement »,

Rappel du dispositif :

- Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 3 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20% de subvention plafonnée à 6 000 €)
- Règlement : Ce dispositif est destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un pont de vente accessible au public, dans l'objectif de redynamiser les centres-villes et bourgs-centre.

Nom du dirigeant : COTTE Fabien et MATHIEUX Caroline

Nom de l'entreprise : Le Faro

Adresse de l'entreprise : 42 bis rue des Alpes – 38350 LA MURE

Type de projet : Création d'une SARL

Produits et services proposés : Activité de restauration rapide sur place (12/14 places assises) et à emporter : petit-déjeuner, sandwichs, pâtes, desserts

Objet de la demande de subvention :

Le local a accueilli, de longue date, une activité de boulangerie (anciennement LA MI DO RE). Le couple souhaite effectuer des travaux d'aménagement du local et investir dans du matériel de cuisine.

Total des investissements matériels : 71 920,37 € HT

M. COTTE et Mme MATHIEUX demandent une subvention « Financer mon investissement » à hauteur de 3 000,00 € (10% des dépenses éligibles plafonnées à 30 000 € HT) à la CCM et de 6 000,00 € (20% des dépenses éligibles) à la Région.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 000 € maximum à M. Fabien COTTE et Mme Caroline MATHIEUX, restaurant Le Faro ;
- ➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Economie-Emploi (Matheysine Développement) de la CCM à l'article C/65742 ;
- ➔ **PRECISE** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes conformément au règlement commun adopté ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable Public de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 février 2026

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

